

MARIAGE

PIECES A FOURNIR

A DEPOSER EN MAIRIE **2 MOIS** AVANT LA DATE DU MARIAGE

POUR LES FRANCAIS

- ⇒ Formulaire à remplir (informations époux, parents et témoins).
- ⇒ Copie intégrale de l'acte de naissance
Datant de moins de 3 mois, à retirer à la mairie du lieu de naissance.
- ⇒ Attestation de domicile sur l'honneur (fournie dans le dossier à remplir par chacun des deux époux).
- ⇒ Justificatif de domicile de moins de 1 an
Titre de propriété, factures (EDF, avis d'imposition, quittance de loyer).
- ⇒ Pièces d'identité
Carte nationale d'identité ou passeport ou permis de conduire.
- **TEMOINS** (MAJEURS)
- ⇒ pièce d'identité, justificatif de domicile.

POUR LES ETRANGERS

- ⇒ Copie intégrale de l'acte de naissance
Datant de moins de 6 mois, délivrée par le Consulat et traduit.
- ⇒ Certificat de coutume/ certificat de célibat
Délivré par le Consulat.
- ⇒ Photocopie du passeport ou carte de séjour (attestation d'accueil).
- ⇒ Attestation de domicile sur l'honneur (fournie dans le dossier à remplir par chacun des deux époux).
- ⇒ Justificatif de domicile de moins de 1 an
Titre de propriété, factures (EDF, avis d'imposition, quittance de loyer).
- **TEMOINS** (MAJEURS)
- ⇒ pièce d'identité, justificatif de domicile.

PIECES SUPPLEMENTAIRES

DANS LES CAS SUIVANTS

- ⇒ Contrat de mariage
(établi par un notaire).
- ⇒ Certificat de divorce et de non remariage (pour les étrangers).
- ⇒ Enfants
Copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois.
- ⇒ Veuve ou veuf
Copie intégrale de l'acte de décès.